

Communiqué de presse

Le 02 avril 2026

Une boîte à outils pour aider les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) à repérer plus tôt les troubles du neurodéveloppement (autisme, TDAH, dys, TDI)

A l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, la délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (DITND) a confié à l'Anap une évaluation nationale du fonctionnement des PCO. L'Anap publie aujourd'hui les résultats et ses préconisations dans un rapport. Elle propose également, avec la DITND, une boîte à outils opérationnelle, complétée par un programme de webinaires pour accompagner les équipes des PCO.

Huit ans après leur déploiement, les 182 plateformes de coordination et d'orientation (PCO) en activité jouent un rôle essentiel dans l'accès au diagnostic et à l'accompagnement précoce des enfants présentant des troubles du neurodéveloppement.

Ce dispositif, unique au monde, lié au système de soins français, permet aux enfants (0-12 ans) concernés par un trouble du neurodéveloppement de bénéficier d'un parcours de soins, sans restes à charge pour les familles.

Toutefois, dans certains territoires, le repérage reste encore trop tardif et les délais d'admission trop longs.

"Il est essentiel de mobiliser tous les outils et toutes les énergies pour aider les plateformes de coordination et d'orientation à accélérer le repérage précoce et accompagner au plus près des besoins des enfants", déclare Camille Galliard-Minier, Ministre chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

"L'objectif est clair : que les enfants et les familles aient la même qualité de réponse, quel que soit le territoire concerné. Les travaux menés avec l'Anap contribuent à réduire les disparités et à renforcer le service rendu par les plateformes" déclare Étienne Pot, délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement.

"Je remercie la DITND de sa confiance. L'accompagnement de l'Anap a permis d'identifier des marges d'efficience claires et partagées. Nous allons maintenant accompagner concrètement les plateformes pour leur permettre de gagner en lisibilité et en efficacité" déclare Stéphane Pardoux directeur général de l'Anap.

Evaluation du dispositif : simplifier, harmoniser, outiller

Depuis 2019, plus de 140 000 enfants ont été orientés vers les PCO. L'évaluation de l'ANAP met en évidence plusieurs points d'amélioration pour continuer à faire baisser l'âge moyen de repérage, aujourd'hui de 4 ans pour les PCO 0-6ans et de 9 ans pour les PCO 7-12 ans :

- **Simplifier le cadre national et les missions attribuées aux PCO** : l'Anap préconise des consignes nationales plus simples, centrées sur les missions fondamentales.
- **Structurer une organisation efficiente et lisible** : favoriser une organisation de type guichet unique, structurer des étapes clés, développer les synergies entre professionnels, en lien avec la mise en place du service public de repérage précoce.

- **Outiller les PCO** : diffuser des outils prêts à l'emploi pour mettre en œuvre ce nouveau modèle organisationnel et harmoniser les pratiques.

Une boîte à outils pour les PCO

Une boîte à outils est mise à disposition des PCO pour les aider à améliorer leur fonctionnement.

Celle-ci comprend :

- **Une fiche repère** destinée à clarifier les rôles, les responsabilités et les attendus de chaque fonction au sein de la plateforme.
- **Un logigramme** simplifiant les différentes étapes du traitement des dossiers, depuis l'adressage par le médecin traitant jusqu'à la fin de parcours.
- **Une check-list de points de repère** pour prévenir les dysfonctionnements.
- **Un outil de simulation** pour adapter l'organisation de la plateforme à son contexte.

Une série de webinaires pour favoriser l'appropriation

Pour accompagner l'appropriation des préconisations et l'utilisation des outils, un programme de webinaires destinés aux professionnels des PCO est proposé de juin à octobre 2026.

Ces webinaires sont organisés autour de thématiques clés du fonctionnement des PCO : processus d'admission, suivi et coordination des parcours, repérage précoce et animation du réseau.

Ces temps d'échange associent présentation des constats, focus sur les outils, témoignages et questions-réponses.

- [Consulter le rapport et accéder à la boîte à outils](#)
- [S'inscrire aux webinaires](#)

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Contact presse : Direction de la communication et de l'impact communication@anap.fr Portable : 06 20 50 66 86
Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement ditnd-presse@pm.gouv.fr